Cinquante deuxième année. - N° 197 A Lundi 15 et mardi 16 octobre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1797

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

441 237 542 RCS Lyon.
MYSITE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 12, avenue Lionel Terray, 69330 Meyzieu.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : TEXTE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lyon du 24 Septembre 2018 déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Lyon et au Greffe du Tribunal de commerce de Vannes, il a été établi un projet de fusion contenant les indications suivantes : 1.SOCIETE ABSORBANTE : S.E.L.M., SARL au capital de 23.000 euros, dont le Siège est à THEIX-NOYALO (56450) - ZA du Landy, rue des Charrons, immatriculée au RCS de Vannes sous le numéro 393 481 965, 2.SOCIETE ABSORBEE : MYSITE, SAS au capital de 50.000 Euros, dont le Siège est à MEYZIEU (69330) - 12 Avenue Lionel TERRAY, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 441 237 542, La fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2018 et sera réalisée à la valeur comptable. L'Absorbante aura préalablement à la fusion augmenté son capital social pour le porter à 27.000 €. Au 1er janvier 2018, le montant de l'actif brut apporté par l'Absorbée à l'Absorbante s'élève à 173.872,31 € et le montant du passif de l'Absorbée pris en charge par l'Absorbante à 133.920,67 €, soit un actif net de 39.950,64 €. 400 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 30 € chacune seront émises en contrepartie de l'apport. Les créanciers de l'Absorbante et de l'Absorbée pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais légaux. Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon le 12 octobre 2018 et au greffe du Tribunal de commerce de Vannes le 12 octobre 2018. Le Gérant de l'Absorbante et le Président de l'Absorbée.